

## Cipac : secondes assises annuelles au Carreau du Temple à Paris le 09/10/2017

Paris - Publié le lundi 12 juin 2017 à 16 h 30 - Agenda n° 95530

La seconde édition des assises annuelles du Cipac aura lieu au Carreau du Temple à Paris le 09/10/2017, annonce la Fédération le 12/06/2017. Ces rencontres ont pour objet « de dresser un état des lieux des enjeux qui animent le secteur des arts visuels face à l'évolution des politiques publiques ». Elles s'organiseront autour de quatre thématiques :

- droits culturels
- éducation artistique et culturelle
- économie de l'art
- politiques territoriales.

« Lors de la précédente édition, le 12/09/2016, la grande précarité des professionnels du secteur, la faiblesse des budgets alloués aux arts plastiques et la nécessité d'un rééquilibrage des moyens en faveur des arts visuels avaient été exprimées face aux décideurs publics présents. Qu'en est-il un an plus tard ? », indique le Cipac le 12/06/2017. La Fédération réunit 24 organisations membres, notamment l'Afraq, l'ANdÉA, le CPGA ou encore le TRAM.

Secondes assises du Cipac

Le 9 octobre 2017

*Carreau du Temple (Paris 3e)*

## Fédération des Professionnels de l'Art Contemporain



- Le Cipac réunit les professionnels engagés dans l'accompagnement des artistes, la production, la diffusion et la médiation de l'art contemporain en France.
- Plateforme nationale de réflexion qui organise des rencontres et des ateliers réunissant professionnels de l'art, artistes, responsables politiques et institutionnels, en y associant des experts.
- Seul organisme en France à développer une offre de formation spécifique pour les professionnels des arts visuels.
- Nombre de membres : 24 organisations représentant plus de 500 structures et près de 2 000 professionnels
- Présidente : Catherine Texier, depuis le 20/05/2014
- Vice-présidents : Éric Dupont, représentant du CPGA, Emmanuel Latreille, membre de l'association Platform et directeur du FRAC Languedoc Roussillon, et Christelle Kirchstetter, membre de l'ANdÉA.
- Secrétaire général : Émilie Renard, membre de d.c.a
- Contact : Sophie Herrmann, communication et coordination
- Tél : 01 44 79 10 85

---

Fédération des Professionnels de l'Art Contemporain  
32 rue Yves Toudic  
75010 Paris - FRANCE  
Téléphone : 01 44 79 10 85



Fiche n° 717, créée le 13/11/13 à 03:43 - MàJ le 13/11/13 à 16:12

© News Tank Culture 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »